

# **Comité de transition de Montréal**

## **Les personnes ayant une déficience et la nouvelle ville**

---

### **Recommandations**

**Présentées par les trois regroupements  
de l'île de Montréal suivants :**

**AlterGo**

**CRADI – Comité régional des associations pour la déficience  
intellectuelle**

**ROPMM – Regroupement des organismes de promotion du  
Montréal-métropolitain**

**Le 4 septembre 2001**

## **Le citoyen ayant une déficience « aussi » au cœur de l'activité municipale**

### **Les principes proposés**

L'organisation de services favorisant la pleine participation de la personne ayant une déficience devrait être construite sur des bases solides qui détermineront les orientations et les moyens d'action qui vont l'accompagner. Ces principes fondamentaux visent l'élimination des situations pouvant créer un handicap à la participation de la personne vivant avec une déficience. On peut les énoncer comme suit :

- Les citoyens vivant avec des déficiences et des limitations sont, avec et malgré leur différence et leurs besoins différents, des citoyens à part entière ayant les mêmes droits et les mêmes privilèges que l'ensemble des autres citoyens.
- Les citoyens vivant avec des déficiences doivent être traités avec équité pour atteindre l'égalité avec les autres citoyens : un traitement différent pour un accès égal à la participation.
- Ils ont le droit d'accéder sans discrimination ni privilège à l'ensemble des services offerts à toute la population.
- Ils ont le droit aux adaptations requises en raison de leurs limitations et qui favorisent l'accès aux services et leur participation aux activités.
- Ils ont droit à la compensation universelle des incapacités, soit la gratuité pour tout coût supplémentaire occasionné pour l'accès aux services en raison des limitations d'une personne.
- La reconnaissance du fait que la très grande majorité de la population vivant avec une déficience est socio-économiquement défavorisée mais que cette situation ne devrait pas constituer un obstacle dans l'accès aux services.

## Les recommandations

### Les citoyens ayant une déficience seront-ils vraiment au cœur des préoccupations?

Quand on prend connaissance des documents publiés par le Comité de transition où l'on prévoit des processus : « de gestion inter-arrondissement, de gestion arrondissement – ville centrale, de gestion arrondissement - services centraux » tout de suite un malaise certain s'installe et une foule de questions nous apparaissent quant à la continuité des services pour les personnes ayant une déficience.

On dénombre, dans chacun des 27 arrondissements de l'île de Montréal, des personnes de tous les types de déficience. Dans la mesure où toutes les *personnes sourdes* ne vivent pas dans Villeray, toutes les *personnes aveugles* ne vivent pas à Beaconsfield et toutes les *personnes ayant une déficience intellectuelle* ne vivent pas à St-Léonard et qu'elles sont plutôt réparties de diverses façons sur tout le territoire de l'île de Montréal, quelques questions se posent :

- *Est-ce que l'harmonisation de l'accès aux services d'un arrondissement à l'autre sera une priorité?*
- *Est-ce que les personnes ayant une déficience auront accès à **tous** les services dans **tous** les arrondissements ? Ces services seront-ils de qualité alors qu'on prévoit décentraliser des services auparavant dispensés par des personnes expérimentées?*
- *Est-ce que l'accessibilité universelle des nouveaux bâtiments utilisés pour des fins politiques, administratives ou de services de la nouvelle ville sera obligatoire ?*
- *Est-ce que des dirigeants au sein des arrondissements et des services centraux seront imputables quant à l'accessibilité des services dispensés à toutes les personnes quelle que soit leur déficience?*
- *Est-ce que les citoyens ayant une déficience peuvent compter sur le fait que les acquis, les développements réalisés – auparavant dans certaines villes - pourront s'élargir aux autres arrondissements et qu'il n'y aura pas de régression dans l'offre de services?*

Pour faciliter cette étape de transition qui peut aussi être un **moment privilégié** pour améliorer l'accès des services aux personnes ayant une déficience, nous recommandons au Comité de transition :

- Que la nouvelle ville adopte une vision d'ensemble de ses rôles, de ses responsabilités et de ses actions à l'égard des personnes ayant une déficience et qu'elle se dote d'une **politique municipale**. Cette politique devrait préciser l'offre de services à laquelle les citoyens ayant une déficience devraient avoir accès dans chacun des arrondissements. Il nous apparaît que le *cadre de référence* et le *plan d'action 2001-2003* élaborés par la Ville de Montréal sont des documents très pertinents. L'approche et le contenu de ces documents sont

des références et font partie sans aucun doute des « meilleures pratiques » au Québec et au Canada, les mettre de l'avant serait un geste intelligent.

- Que la nouvelle ville identifie un **répondant central** ayant le mandat d'élaborer la politique municipale à l'égard des personnes ayant une déficience, de coordonner la réalisation d'un plan d'action triennal (incluant les actions des services centraux et les actions des 27 arrondissements) et de faciliter sa mise en oeuvre.

Dans le contexte où la nouvelle ville favorise des modes de gestion décentralisés, le répondant central pourrait assurer la transmission des connaissances, favoriser et soutenir le développement de l'expertise dans les arrondissements et susciter le développement de nouvelles façons de faire qui facilitent la cohésion et l'harmonisation des services. Pour assurer une continuité des services, il est essentiel de planifier des ressources afin que le répondant central puisse accomplir son mandat, et ce, dans un délai relativement court.

Nous apprécierions vraiment que le comité de transition tienne compte des compétences développées par le personnel municipal notamment :

Monsieur *Claude Quiviger*, conseiller en développement social à la Ville de Montréal. Il possède une expertise solide et unique au Québec, voire au Canada, à l'égard des besoins des personnes handicapées et des responsabilités municipales. Il démontre également un savoir-faire et un savoir-être qui favorisent le partenariat. Il a su influencer positivement la direction de différents services municipaux pour mettre graduellement fin à une approche parfois trop teintée de paternalisme quant à l'accès des services aux personnes ayant une déficience.

Madame *Linda Roy*, surintendante de la région Pointe-aux-Trembles, Rivière-des-Prairies au Service des sports, des loisirs et du développement social de la Ville de Montréal, a également développé des compétences appréciables quant aux besoins des citoyens ayant une déficience. Elle s'est avérée une partenaire efficace, ayant démontré du leadership et de l'écoute dans le développement de l'accès aux services de loisir pour les personnes ayant une déficience à Montréal.

- Que la nouvelle ville confie aux dirigeants des arrondissements des responsabilités précises quant à l'accès des services aux citoyens handicapés. Ces dirigeants seraient imputables des services offerts.
- Que la nouvelle ville identifie un **répondant dans chacun des arrondissements** responsable d'assurer une prestation de services de qualité aux citoyens handicapés. Cette personne pourrait entre autres participer à l'élaboration et la diffusion de la politique municipale, assurerait la réalisation d'un plan d'action (tenant compte des pôles majeurs de responsabilités d'une ville) pour l'arrondissement et en coordonnerait la mise en oeuvre. Par exemple : elle travaillerait en collaboration avec le milieu associatif des personnes handicapées, verrait à l'harmonisation des services, à la formation

et la sensibilisation du personnel, verrait à doter le personnel de l'arrondissement de guides de référence pertinents, etc. Au point de départ, il est primordial de s'assurer que la personne répondante possède les compétences pour assumer ce rôle.

Compte tenu que peu de personnes connaissent les besoins des personnes de tous les types de déficiences et l'ensemble des responsabilités d'une municipalité envers ces citoyens et des services inhérents compte tenu que l'accès aux services municipaux sur l'île de Montréal et la préoccupation d'améliorer l'accès est inégale une période de sensibilisation et de formation serait essentielle à la réussite de l'opération.

- Que la nouvelle ville confie à un **élu** du comité exécutif le mandat d'assurer l'accès des services aux personnes handicapées.
- Que la nouvelle ville reconnaisse comme organismes – partenaires, les trois regroupements de l'île de Montréal : AlterGo, CRADI, ROPMM, notamment pour leur expertise du milieu associatif des personnes ayant une déficience.
- Que la nouvelle ville reconnaisse les mécanismes de concertation mis en place par les regroupements et les municipalités de l'île (Table sur l'accessibilité, les tables de concertation en loisir à Montréal et dans l'Ouest de l'île et celle avec La Ronde) et qu'elle soutienne l'adaptation et le développement de ces mécanismes ou encore la création de nouveaux mécanismes, s'il y a lieu.
- Que la nouvelle ville favorise la mise en place d'un **comité avisé** – Ville-associations de personnes ayant une déficience – OPHQ. Ce comité aurait le mandat d'apporter des avis, des conseils, des recommandations quant au maintien, à l'harmonisation et au développement de services au sein de la nouvelle ville. A ce moment, il nous apparaît prématuré de préciser davantage les rôles car nous manquons d'information sur la nouvelle structure, toutefois notre souhait est d'assurer un lien formel, un dialogue entre le milieu des personnes handicapées et la nouvelle ville.

### **La dimension du loisir**

Plusieurs organismes de loisirs de personnes handicapées sont partenaires des municipalités de l'île de Montréal pour favoriser l'accès aux loisirs pour les citoyens vivant avec une déficience. Pour ce faire, elles peuvent recevoir une assistance financière, obtenir l'accès gratuit à des locaux et à des services. La majeure partie de ces organisations ont des champs d'action que l'on peut qualifier dans le nouveau contexte d'inter-arrondissement ou de municipal. Afin d'assurer une continuité dans l'offre de service, nous recommandons :

- Que la nouvelle ville assure la continuité du financement et du soutien aux organismes de loisirs ayant un champ d'action inter-arrondissement advenant par exemple le déménagement des bureaux administratifs de l'organisation dans un autre arrondissement. Que soit envisagée la bonification du financement des organisations de loisir de personnes handicapées dans la

mesure où le groupe dessert des citoyens provenant de plusieurs autres arrondissements.

- Que le budget octroyé par la Ville de Montréal pour l'organisation du Défi sportif et la réalisation des mandats de soutien de AlterGo – dont le champ d'action touche toute l'île de Montréal - soit confirmé, préservé dans le futur et bonifié pour tenir compte de l'élargissement des services à l'ensemble de la nouvelle ville et que cette organisation ait accès à des locaux gratuitement comme pour les organismes de ce type à Montréal (cf. dossier loisir - en annexe).

## **Des « meilleures pratiques » à valoriser**

---

### **Collaboration et concertation**

#### **Loisir, sport et développement social**

Depuis 1980, la Ville de Montréal et AlterGo travaillent en partenariat pour améliorer l'accès au loisir. Le loisir des personnes handicapées à Montréal est reconnu au Québec pour son dynamisme et son esprit d'innovation.

La concertation a donné naissance :

- au développement d'un programme de formation à l'accueil des personnes handicapées et a stimulé la création des « services de formation Handidactis »;
- au développement de l'approche pour la reconnaissance de la gratuité des services pour l'accompagnateur de la personne handicapée, concept élaboré avec l'équipe de La Ronde;
- à la journée annuelle de ressourcement pour le milieu du loisir de l'île de Montréal dans le cadre du Défi sportif ;
- au développement de l'expertise en accessibilité reliée aux loisirs.

La concertation a permis de soutenir :

- la défense de crédits additionnels pour le programme d'assistance financière « Accompagnement en loisir » du Secrétariat au loisir et au sport du Québec.

L'esprit dans lequel le partenariat s'est développé est très constructif, les parties se respectent, partagent des valeurs communes et collaborent à la réalisation d'actions concrètes visant un meilleur accès au loisir pour les citoyens handicapés.

AlterGo travaille aussi en concertation avec les municipalités de l'Ouest de l'île depuis 1990 et l'esprit du travail en partenariat est similaire à celui qui règne à Montréal.

### **Collaboration et concertation**

#### **Les élections**

En collaboration avec la Table de concertation sur l'accessibilité du ROPMM, le service du greffe de la Ville de Montréal a mis en place de nouvelles mesures pour les électeurs handicapés lors des élections de 1994 et 1998.

Les résultats :

- La production d'un vidéo en langage des signes québécois (LSQ) pour faciliter la compréhension des informations aux personnes sourdes
- Les personnes ayant une déficience ont eu plus de facilité à exercer leur devoir de citoyens

Les membres de la Table sur l'accessibilité souhaitent le maintien des mesures établies et le développement de nouvelles mesures.

## **Programmes et services**

### **Mesures d'accueil spéciales**

Depuis 1984, la collaboration de la Ville de Montréal a facilité l'organisation et l'évolution du Défi sportif\*. Aujourd'hui, le Défi sportif est le seul événement au monde à regrouper des personnes de tous les types de déficiences. D'après un sondage canadien réalisé au début des années 1990, Montréal est la ville la plus ouverte aux personnes handicapées. L'importante campagne de promotion entourant le Défi sportif a certes contribué à mieux faire connaître le potentiel des personnes handicapées.

Par ces actions Montréal :

- démontre l'importance de l'intégration sociale des personnes handicapées dans la société québécoise et marque l'avant-gardisme de la ville ;
- reconnaît l'impact de la pratique sportive sur la santé et le développement des personnes ayant une déficience et témoigne de l'impact de la participation à une compétition d'envergure notamment pour les jeunes handicapés;
- valorise l'apport des bénévoles dans la communauté et reconnaît leur contribution à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées

\* Pour la 18<sup>e</sup> édition, l'équipe du Défi sportif 2001 a rassemblé pendant cinq jours 1800 athlètes (soit 100 de plus qu'en 2000) de tous les âges et des cinq types de déficience. Membres au sein de 115 clubs sportifs, ils se sont mesurés dans 16 disciplines adaptées en comptant sur le soutien de 150 entraîneurs. Plus de 200 officiels ont encadré les compétitions dans trois enceintes sportives, le Complexe sportif Claude-Robillard, le Collège de Maisonneuve et le Centre Pierre-Charbonneau.

## **Cadre architectural et urbanistique**

La Table de concertation en accessibilité du ROPMM et la Société Logique en collaboration avec le Service « permis et inspection » de la Ville de Montréal ont sensibilisé et formé le personnel à la définition du terme *accessibilité architecturale*.

Les résultats :

- Les employés interprètent et appliquent mieux les articles du Code de construction portant sur l'accessibilité lors de l'analyse des demandes de permis.
- Le Service « permis et inspection » s'est doté de règles alternatives concernant l'accessibilité architecturale des petits bâtiments.